

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-ALBAN**

-----  
**PROCES-VERBAL**

Séance du 17 janvier 2022  
-----

L'an deux mil vingt et un, le lundi 17 janvier 2022, à 20 heures, les membres du Conseil

Présents : Nathalie BEAUVY, Magalie HOUZÉ, Loïc DAVID, Monique HOURDIN, Yvonnick PÉCHEU, Yolande RODRIGUES, Gérard MEUNIER, Chantal ROUXEL, Claude GROGNEUF, Patrick GALLERY DES GRANGES, Denis BERTRAND, Mathieu LANGLAIS, Cindy GUICHARD, Séverine BOCHER.

Absents avec pouvoir : Mme Isabelle LARMET donne pouvoir à Mme Claude GROGNEUF, M. Alan BLOUIN donne pouvoir à M. Denis BERTRAND, Mme Clarisse MILLEVILLE donne pouvoir à Mme Magalie HOUZE

Secrétaire de séance : le Conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Denis BERTRAND.

ORDRE DU JOUR

1. Intercommunalité : présentation du réseau des bibliothèques et proposition d'adhésion
2. Intercommunalité : approbation de la Convention Territoriale Globale et autorisation du maire à signer
3. Budget : ouverture des crédits en investissement – exercice 2022
4. Modification du tableau des effectifs
5. Déclassement et cession d'une portion de voie communale n°58 au lieu-dit « La Ville Méno »
6. Compte-rendu des délégations au maire

Questions diverses

**1- Intercommunalité - projet de mise en réseau des bibliothèques : délibération de principe d'adhésion sous réserves des conditions de mise en oeuvre**

Au cours de l'année 2019, une démarche sur la mise en réseau documentaire des bibliothèques de Lamballe Terre & Mer a été menée : un comité de pilotage composé d'élus, de professionnels et de bénévoles représentatifs des bibliothèques du territoire a été mis en place pour examiner le diagnostic de territoire sur le volet « bibliothèques ».

Les enjeux d'un réseau de bibliothèques sont les suivants :

- Travailler ensemble pour rendre plus de services à la population, intervenir au plus près du citoyen, désenclaver les services sur les territoires ayant des enjeux de mobilité, être plus efficaces, partager des projets fédérateurs, mutualiser les moyens et les compétences
- Elargir et diversifier l'offre de services à la population par la mise en commun des fonds documentaires des bibliothèques
- Une carte unique pour l'ensemble des bibliothèques du réseau permettant d'emprunter et de rendre les documents n'importe où dans les bibliothèques du réseau
- Des animations mutualisées et ancrées sur le territoire et des équipements complémentaires
- Mutualisation de compétences et échanges de projets Cet aspect est particulièrement soutenu par la DRAC : l'aide pouvant aller jusqu'à 70 % (la DRAC incite fortement à la mise en réseau et ce conformément à la nouvelle loi sur les bibliothèques)

Le document joint synthétise l'ensemble des propositions issues de la réflexion en cours présentées lors du comité de pilotage du 9 décembre 2021. Il revient au conseil municipal de se prononcer :

- sur le niveau d'engagement : un premier niveau avec des services basiques ou un second niveau plus intégré ; le troisième niveau paraissant à ce jour trop ambitieux.
- le scénario de financement : le 1<sup>er</sup> niveau est intégralement pris en charge par LTM. S'agissant du second niveau, 3 scénarii sont proposés : 100% LTM, partage LTM-communes, 60% LTM-40% communes, 100% LTM. La somme prise en charge par commune dépendra du nombre de communes adhérentes au réseau et sera calculée en fonction du nombre d'habitants. Madame le Maire précise que l'impact financier devra en effet rester soutenable pour la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adhérer au réseau des bibliothèques de Lamballe Terre et Mer sous réserves des conditions de mise en œuvre et notamment du coût à charge de la commune ;
- de valider le portage financier suivant : 50% LTM, 50 % commune ;
- autorise Madame le maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision ;

Adopté à l'unanimité.

## **2- Intercommunalité – convention territoriale globale (CTG) 2022-2025**

Le contrat enfance jeunesse (CEJ) signé avec la Caf est arrivé à échéance le 31 décembre 2021. Ce contrat était à la fois un contrat d'objectifs et de cofinancement signés entre les collectivités territoriales et la Caf. Aujourd'hui, la partie "**objectif**" de ce contrat prend la forme de nouveaux partenariats afin de partager un projet de territoire Caf / collectivités. Pour ce faire, nous avons :

- Le schéma territorial des services aux familles : c'est une déclinaison locale du schéma départemental des services aux familles signé par 11 co-signataires dont l'Etat, le Conseil départemental, l'Amf et la Caf (spécificité et richesse costarmoricaine qu'est cette déclinaison à l'échelle des Epci). A Lamballe Terre & Mer, ce schéma signé pour la période 2019-2023 traite des thématiques petite enfance 0-6ans, enfance (7-15ans) et du soutien à la fonction parentale,
- La convention territoriale globale (CTG) 2021-2025 complète ces interventions. Ce document définit le cadre des coopérations pour les 5 années à venir pour viser à l'amélioration de la vie des familles sur votre territoire. Ce document est aussi un préalable à la mise en place du nouveau financement en 2022.

Les financements perçus, précédemment au titre du CEJ, deviendront après signature de la CTG des « bonus territoire ». La CAF a confirmé une continuité des financements des actions existantes et que ces « bonus territoire » fourniront le même niveau d'accompagnement que le CEJ.

La Convention Territoriale Globale est l'opportunité, pour le territoire, de favoriser la cohérence, l'efficacité et la complémentarité des interventions conduites dans le champ social par les communes, l'agglomération, les partenaires institutionnels ou associatifs. Elle ouvre des perspectives de partenariats et de conventionnements avec l'ensemble des acteurs des politiques sociales. Signé entre la CAF, Lamballe Terre & Mer et les 38 communes, ce contrat d'engagements politiques pour la période 2021-2025 vise à maintenir et développer les services aux familles.

Sur ces axes d'intervention, Lamballe Terre & Mer a un rôle de mise en réseau des acteurs et de centralisateur de l'information sur des actions spécifiques ne relevant pas systématiquement de ses propres compétences. La petite enfance, l'enfance et la parentalité n'ont pas été repris dans la CTG, puisque ces enjeux ont fait l'objet d'un Schéma Territorial des Services aux Familles. Pour les actions nouvelles à mettre en œuvre, le co-financement sera déterminé suite à la signature de la convention.

Fin 2022, des Conventions d'Objectifs et de Financement (COF) permettant la mise en œuvre et le paiement des nouveaux « bonus territoire » seront signés avec chaque gestionnaire (Lamballe Terre & Mer, Communes, associations).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- APPROUVE le partenariat avec la CAF, Lamballe Terre & Mer et les autres communes pour la période 2021-2025,
- VALIDE le plan d'actions de la Convention Territoriale Globale 2021-2025, ci-après,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la Convention Territoriale Globale 2021-2025 et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

### 3- Budget : ouverture des crédits en investissement – exercice 2022

Le budget 2022 n'étant pas encore voté, en vertu de l'article L 1612-1 du code des collectivités territoriales, le conseil municipal est sollicité sur l'ouverture de crédits pour l'exercice 2022 dans la limite de 25 % des crédits inscrits pour chaque opération (=opérations réelles d'investissement) et chapitre de la section d'investissement au titre de l'année précédente.

La proposition est la suivante :

Opération	BP 2021 (hors RAR)	BP 2022 Crédits budgétaires ouverts
SDE - 204	34 022.00 €	8 505.50 €
102 - Voirie	143 341.00 €	35 835.25 €
104 - Salles municipales	7 000.00 €	1 750.00 €
107 - Mairie	18 500.00 €	4 625.00 €
109 - Complexe sportif	114 380.00 €	28 595.00 €
116 - Groupe scolaire	20 000.00 €	5 000.00 €
117 - Chapelle St-Jacques	1 500.00 €	375.00 €
118 - Services techniques	47 450.00 €	11 862.50 €
122 - Signalisation	25 300.00 €	6 325.00 €
127 - Restaurant scolaire	36 700.00 €	9 175.00 €
129 - Cimetière	12 700.00 €	3 175.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>460 893.00 €</b>	<b>115 223.25 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Madame le maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite de la proposition ci-dessus,

Adopté à l'unanimité.

### 4- Personnel : modification du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs a été modifié lors de la séance du conseil municipal du 15 novembre 2021 suite à la décision de création d'un poste d'agent polyvalent des services périscolaires.

Un agent de ce même service, titulaire du grade d'adjoint technique, est placé en position de disponibilité depuis le 13 novembre 2020, période prolongée jusqu'au 12 novembre 2023. Compte-tenu de cette prolongation, il est proposé de supprimer le poste d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 10 heures, à effet du 31 décembre 2021.

Le comité technique départemental du Centre de Gestion, dans sa séance du 6 décembre 2021, a émis un avis favorable à cette demande.

Par ailleurs, par suite du départ en retraite de l'agent en charge de l'Agence postale communale (adjoint administratif – DHS 23H) et de l'entretien des salles (adjoint technique – DHS 13H), il est proposé d'acter que ces postes ne seront pas pourvus en attendant leurs suppressions.

Vu le tableau des effectifs,

FILIERE TECHNIQUE					
EMPLOI	GRADE ASSOCIE	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Agent polyvalent	Adjoint technique	C	1	0	10 h 00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de modifier ainsi le tableau des effectifs,
- de valider le tableau des effectifs au 31 décembre 2021 ci-annexé

Adopté à l'unanimité.

#### 5-Urbanisme : déclassement et cession d'une portion de voie communale n°58 au lieu-dit « La Ville Méno »

Par courrier en date du 15 juillet 2021, Madame ROMET-LEMARCHAND Patricia – SCI « La Ville Méno », domiciliée à SAINT-ALBAN, au lieu-dit « La Ville Méno » nous a fait part de son souhait d'acquérir un délaissé communal, à savoir une portion d'une voirie communale d'une contenance d'environ 257 m<sup>2</sup>, empiétant dans la propriété de Mme ROMET-LEMARCHAND.

Dans un avis en date du 21 octobre 2021, le pôle d'évaluation domaniale a estimé la valeur de ce bien à 385 euros TTC, assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

Toutefois, faisant actuellement partie du domaine public communal, il convient préalablement à toute cession, d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé. L'article L.141-3 du Code de la voirie routière, modifié par la loi du 9 décembre 2004, dispense d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies communales, dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies. En l'espèce, le déclassement de ce délaissé de voirie, n'aura pas de conséquence sur la desserte et la circulation.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de constater la désaffectation d'une partie de la voie communale n°58 ;
- d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé communal ;
- d'autoriser Madame le maire à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité dudit déclassement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le principe de la vente du délaissé sollicité par la SCI « La Ville Méno »,
- Fixe le prix de vente à 400 € TTC,
- Dit que les frais de géomètre ainsi que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs,
- Autorise Madame le maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives et comptables nécessaires à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

#### 6- Compte-rendu des délégations au Maire

Vu la délibération du 22 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal a donné délégation au Maire.  
Pour information, le Conseil prend acte de la signature par le maire de :

Date	Objet	Société	Montant TTC
15/12	Panneaux de signalisation	Sarl Signaux Girod	1 415.66 €
15/12	Panneaux entrée agglomération	Sarl Signaux Girod	1 927.52 €
15/12	Plan de relance numérique	Sarl XEFI	4 482 €
15/12	Plan de relance numérique	Sarl SBSI	9 560.27 €
15/12	Décorations Noël mairie et rond-point	Sarl Pyro Concept	2 235.79 €
15/12	Point à temps automatique	SAS SPTP	6 480 €

04/01	Relevé topographique salle des fêtes	Société Eguimos	1 380 €
04/01	Abris bus	Aloes Red	3 607.20 €
04/01	Matériaux pour clôtures poubelles	SAS SOCOBATI	1 515.10 €
04/01	Plaquette aire de jeux	SAS Houé	1 350 €
04/01	Accompagnement logiciel cimetièrre	CDG 22	5 510 €
04/01	Assistance juridique 2 <sup>ème</sup> semestre	Sarl Lexcap	1 800 €

Le Conseil municipal prend acte de cette présentation.

**Questions diverses :**